

**FORMULAIRE DE DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE
A LA DATE DU 31 MAI 2008
Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à**

<p>AMF Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS</p> <p>Tél. : 01 53 45 62 48 / 77 Fax : 01 53 45 62 68</p>
--

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce des articles 221-1 2° f), 221-3 et suivants, et 223-16 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient et transmettent à l'AMF, chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue aux articles L. 233-8 I et R. 233-2 du code de commerce.

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**
 - * Nom et Prénom : HENNEQUIN Philippe
 - * Tel : + 01 47 54 50 83..... Fax : + 01 42 27 45 65..... Email : philippe.hennequin@capgemini.com
- **Société déclarante :**
 - * Dénomination sociale : CAP GEMINI SA
 - * Adresse du siège social : 11, rue de Tilsitt – 75017 PARIS
 - * Marché Réglementé (Eurolist) :
 - Compartiment A Compartiment B Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 145 518 789 (Avis Euronext du 6.05.2008)

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 145 518 789

(comme le prévoit le deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- * Origine de la variation : levées d'options de souscription d'actions
- * Date à laquelle cette variation a été constatée : 6.05.2008 (1 avis Euronext)

Lors de la précédente déclaration en date du 6 mai 2008 au titre du mois d'avril 2008 :

- * le nombre total d'actions était égal à 145 484 939
 - * le nombre total de droits de vote était égal à 145 484 939
- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**
(cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses)
X OUI (si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information)
Extrait des statuts joint à la déclaration en date du 6 décembre 2006.

Fait à PARIS, le 3 juin 2008

Signature :
HENNEQUIN Philippe
Directeur Juridique Corporate

